FNTE la cgt

COMPTE RENDU

www.fnte.cgt.fr

MESURES SUR L'ATTRACTIVITÉ DU RECRUTEMENT DES OUVRIERS DE L'ÉTAT

Cette réunion en multilatérale avec DRH-MD précède les CSA-M (Comité Social d'Administration Ministériel) du 5 octobre et du mois de décembre au cours desquels ces mesures seront présentées. Après lecture d'une déclaration liminaire, la CGT a répondu point par point sur *« le paquet de mesures »* - dixit DRH-MD.

Reprise d'ancienneté recrutement

A partir du 1er janvier 2024, l'administration prendrait en compte la totalité de l'expérience acquise dans le privé, dans le public, en tant que militaire, dans la limite du groupe 6 échelon 9.

Elle appliquerait aussi cette nouvelle mesure aux OE embauchés depuis le 1/1/2021. Reclassement en 2025.

Pour la CGT cette mesure continuera à diviser les personnels, notamment déjà lésés avant 2021. Ainsi, la CGT demande le reclassement (reprise d'expérience) des personnels embauchés depuis la fin du moratoire d'embauche d'ouvriers de l'état (2014).

Essai simplifié

Les apprentis et personnels ayant de l'ancienneté au Minarm bénéficieraient d'un essai simplifié par la suppression de la théorie.

Pour la CGT, face à un manque de clarté de la DRHMD sur la faisabilité technique de cette mesure, nous ne pouvons être favorable par souci d'équité entre les candidats (avec ou sans ancienneté Minarm). La CGT a de nouveau revendiqué la reprise des échelons d'affûtage concernant l'ensemble des recrutements.

263, rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 - M : trav-etat@cgt.fr

Prime de recrutement ou d'installation

Prime à la main de l'employeur versée en 2 fois, assortie d'un lien au service de 5 ans, avec des critères basés sur les zones géographiques et métiers en tension.

La CGT est archi contre cette mesure, une prime à la carte en fonction des besoins critiques et de l'enveloppe budgétaire ! La CGT revendique à nouveau la suppression des abattements de zones.

Augmentation du taux du groupe VI au groupe VII

L'administration présentera en interministériel via le guichet unique la possibilité d'améliorer uniquement le taux du groupe VI vers le VII.

Analyse CGT : L'administration doit demander l'augmentation de l'ensemble des taux dès 2024 concernant tous les groupes et catégories, ce qui reste à voir. Jusqu'à présent l'interministériel et le guichet unique restait l'argument derrière lequel elle se cachait pour refuser cette revendication de la CGT. Elle n'en a pas l'intention. La nomination au 1er janvier à été évoquée, sans réponse.

Voici *« le paquet de mesures »,* pour répondre à la fidélisation et à l'attractivité c'est cadeau !!! Pour la CGT, celles-ci ne vont pas assez loin pour fidéliser et rendre attractif le statut. La logique comptable du ministère, malgré les 413 milliards, prévoit des propositions à la carte concernant une minorité d'ouvriers d'État.

La CGT ne peut s'en satisfaire et continuera avec les personnels qui le souhaitent de revendiquer de réelles mesures de fidélisation puis d'attractivité.

Délégation FNTE : Eric Siharath – Frantz Igouassel
Montreuil, le 22 septembre 2023

MESURES ATTRACTIVITÉS DU RECRUTEMENT
DES OUVRIERS DE L'ETAT – 18 Septembre 2023

Déclaration liminaire

Mesdames, messieurs

Recevoir les documents le vendredi 19h pour une réunion le lundi démontre la réelle volonté de dialogue sur vos mesures d'attractivité et fidélisation…

Quoi de plus étonnant ???

A travers vos propositions, nous nous demandons si vous avez réellement conscience des urgences du terrain ou si la volonté est ailleurs…

En effet :

- Quel est, selon vous, le message envoyé aux personnels lorsque la reprise d'ancienneté totale serait appliquée en 2024 pour les nouveaux, et en 2025 pour les anciens ?
- Des essais simplifiés pour certains profils sans échelon d'affûtage est une mesure d'attractivité selon la DRH-MD ?
- L'attribution d'une prime au recrutement dans certaines zones pour certains, **assortie d'un lien au service** pour ne pas perdre les compétences, démontre **le réel niveau d'ambition pour fidéliser les personnels : une prime**
- Et la cerise sur le gâteau : l'hypothétique possibilité d'augmenter l'unique taux d'avancement du VI vers le VII. Qu'en est-il des autres groupes et catégories ?

En termes de fidélisation, une reprise d'ancienneté totale à partir des embauches 2021, est-ce bien la seule et unique mesure ??? Si c'est le cas, que faites-vous pour les personnels embauchés avant 2021 afin de les conserver ? Quel image et quel message donnez-vous ?

Vous êtes encore une fois uniquement dans un registre comptable qui ne permet pas de répondre aux réels enjeux. Les moyens et mesures engagés au profit de l'attractivité des ouvriers de l'État sont insuffisants et de fait déconnectés de la réalité.

La CGT le réaffirme, des solutions existent déjà sans avoir forcément besoin de créer des groupes de travail qui nous éviteraient de perdre du temps. Nous pensons notamment aux revalorisations salariales, augmentation taux d'avancement pour tous, à la suppression des abattements de zone, aux échelons d'affutage, aux BSO, et ce n'est pas faute de le rappeler.

En réponse d'une urgence sur les recrutements, un besoin d'être plus attractif, un besoin de fidéliser, vous nous proposez une seule mesure qui concernerait toutes les futures embauches : la reprise d'ancienneté totale au 1er janvier 2024 pour les nouveaux? TOUT ÇA POUR ÇA !!!!

Pour finir, qui pourrait accepter ces mesures qui ne vont pas assez en loin, qui ne concerne qu'une partie des ouvriers de l'État, qui ne permettent pas de pérenniser le statut, sous peine que cela soit mieux que rien ???

Merci de votre écoute.